Madame la Première présidente,

Monsieur le procureur Général,

Lorsque les personnels de greffe se mobilisent en nombre pour dire leur colère et leur épuisement en particulier en cette période de crise économique, ils doivent être entendus et vous devez leur répondre.

Lorsque les personnels de greffe sont plus de 3 000 à signer la **pétition initiée par l'UNSa** SJ pour dire « Stop » au mépris et à l'indifférence qui conduisent à leur épuisement et à la dégradation du service public, vous devez leur répondre.

Lorsque les personnels de greffe du ressort de la cour d'appel d'Orléans se saisissent largement - comme ils l'ont fait ces dernières semaines – des registres d'hygiène et de sécurité pour dénoncer leurs indignes conditions de travail, ils doivent être entendus et vous devez leur répondre.

Et pourtant… ils n'ont souvent comme seule réponse à leurs légitimes demandes qu'un silence qui passe de moins en moins.

Des mois, des années que les agents dénoncent les manques de moyens, qu'ils soient matériels ou humains. Si elle ne peut se résumer qu'à un manque de moyens, l'affaire Lyhanna a rappelé à tous que la justice française est particulièrement sous-doutée :

- La moyenne européenne compte 58 personnels de greffe pour 100 000 habitants quand la France plafonne péniblement à 37 ;
- La moyenne est de 22 juges et 12 procureurs pour 100 000 habitants en Europe quand la France en dénombre respectivement seulement 11 et 3 pour la même population ;
- Enfin, la moyenne européenne fait état d'un budget annuel par habitant de 85€ quand la France atteint péniblement les 77€.

Malgré cet inacceptable constat, **les agents de greffe de notre ressort ont dû pallier les moyens** que le ministère refuse de leur octroyer. La double peine en somme. Les conséquences de cet épisode se font encore sentir aujourd'hui dans les services pénaux de l'ensemble de nos juridictions. Elle aura marqué les personnels qui comme si ce drame ne suffisait pas ont été lâchés par le garde des Sceaux et le président de la République.

Ce manque de moyens, vous le connaissez autant que nous. Vous savez que si la machine tourne, c'est au prix des conditions de travail et de la santé des agents à qui l'on en demande toujours plus : **apurement des stocks, réduction des délais, remplacements de dernière minute…**

Ces lacunes sont aggravées par le **déploiement à marche forcée d'applicatifs métiers inadaptés ou inachevés**. Portalis en est un brillant exemple : Ça ne fonctionne pas mais le ministère insiste ! Il fait la sourde oreille aux remontées catastrophiques du terrain tout en se ventant du choc numérique. Ce qui devait faciliter le travail des agents et la fluidité des procédures s'avère être un fiasco total ! Qu'on soit clairs, l'UNSa ne s'oppose pas à la numérisation des procédures ou aux évolutions numériques : **nous exigeons que les outils déployés soient testés, finalisés et fiabilisés.**

Bien au-delà du drame de la petite Lyhanna, c'est l'ensemble des personnels de greffe qui croule sous les dossiers. Si le pénal est la vitrine des nos juridictions aux yeux du grand public, les services civils n'en sont pas moins asphyxiés eux aussi. Là encore, la réduction des délais fait la loi.

La surcharge de travail, personne ne peut l'ignorer et pourtant, aujourd'hui, sur notre ressort, on demande aux collègues de faire toujours plus sans considération aucune des ETPT dont disposent nos juridictions.

Le sujet principal reste « les bons chiffres ». La santé des agents, on en parlera plus tard.

Et pourtant, il y a à dire. Les registres d'hygiène et de sécurité ont de quoi vous alerter. La question du travail en **période de canicule** est largement soulevée par les agents de l'ensemble des juridictions. Cette difficulté, évidemment n'est pas propre à notre ressort et l'état déplorable de l'immobilier découle d'un abandon ancien de la part de notre ministère. Cependant, si le dérèglement climatique oblige à une adaptation technique de nos locaux, il oblige aussi à revoir la dimension organisationnelle de notre travail. En cela, une réflexion à l'échelle de la DSJ mais aussi du ressort doit se faire **: l'UNSa SJ sollicite au niveau de la cour la création d'un groupe de travail en ce sens.**

Puisque nous évoquions l'état inadmissible dans lequel se trouve l'immobilier du ressort, l'UNSa SJ vous interpelle sur la dégradation particulièrement préoccupante du TJ de Montargis où jusqu'à un tiers des toilettes sont hors service et où des problématiques de fuites d'eau à répétition laissent craindre aucun répit. Après les fenêtres du site 3J qui menacent de tomber si on les ouvre, c'est donc un TJ tout entier qui prend l'eau…

Ajoutons-y deux violons et une contrebasse et on se croirait sur le Titanic.

Comme pour les moyens alloués, en termes de reconnaissance, le ministère est tout aussi pingre avec ses agents. La **campagne de CIA** l'a une nouvelle fois démontré. Tant que les enveloppes allouées au complément indemnitaire annuel seront déterminées en

amont des évaluations, il sera impossible d'en faire une reconnaissance de l'engagement professionnel comme cela devrait l'être. Ce fonctionnement opaque est une machine à créer des déçus sur le terrain et se transforme en casse-tête pour bon nombre de directeurs et directrices à qui l'on ne donne pas les moyens une nouvelle fois de valoriser le travail de leurs agents. Les arbitrages ne sont pas toujours expliqués aux personnels, ce qui accroit le sentiment d'injustice et de manque de reconnaissance. L'UNSa SJ appelle à la plus grande transparence.

Ce manque de reconnaissance n'a pas pris ses aises que sur la Place Vendôme. Il s'est installé au cœur des juridictions de notre ressort. L'UNSa SJ l'avait dénoncé dès la première campagne d'avancement dans le corps des cadres greffiers. Des mémoires de proposition très frileux avaient heurté de nombreux collègues aux évaluations et dossiers pourtant exemplaires. Il en avait été de même sur plusieurs juridictions concernant les évaluations des premiers lauréats : on se souvient que des greffiers notés « excellents » en « sens du service public », en « expression écrite ou orale » avaient été rétrogradés en « bon » sur ces items lors de leur avancement en catégorie A. A croire que le changement de catégorie avait altéré leur maitrise de la langue. **De tels constats ont une nouvelle fois été faits notamment au TJ d'Orléans (où le climat actuel est particulièrement préoccupant)** ou à la cour d'appel lors de diverses campagnes d'avancement de ces derniers mois. Des adjoints faisant fonction excellement notés depuis 20 ans ou des greffiers tout aussi bien évalués ont eu la surprise d'un mémoire de proposition (quand il y en avait un !) en total décalage avec leur parcours pour leur accès dans le corps des greffiers et cadres greffiers ou dans le grade des greffiers principaux. **La liste d'aptitude est une voie vers la promotion et l'avancement, que cela plaise ou non**. L'UNSa SJ le rappelle.

Ces signaux sont particulièrement mal vécus car ils découlent de décisions locales qui pourraient contrer le manque de reconnaissance institutionnel.

La question de **l'écrêtage des heures** a elle aussi été largement remontée par les agents, notamment les cadres greffiers. Alors même que tout le monde mesure très bien la surcharge de travail de chacun, les collègues qui font vivre le service public de la justice se voient écrêter des heures : inadmissible ! Vous le savez, pour l'UNSa, c'est une question centrale : l'écrêtage n'a pas sa place dans nos tribunaux. Il est absolument indigne de le permettre, notamment dans le contexte que nous venons de rappeler.

L'UNSa SJ avait d'ailleurs demandé par mail le 02 octobre à ce qu'un point sur le nombre d'heures supplémentaires rémunérées/récupérées et le nombre d'heures écrêtées soit ajouté à l'ordre du jour de cette instance. Il n'en est rien à en croire l'ordre du jour qui nous a été communiqué. Nous réitérons notre demande car les agents attendent votre réponse à ce sujet.

L'UNSa SJ vous a également saisis Madame la Première présidente et Monsieur le procureur Général quant à l'application de la circulaire du 5 mai 2026 relative à

l'adaptation des modalités de travail et de déplacements professionnels des agents de l'Etat dans le contexte de hausse des coûts du carburant. Cette circulaire rappelle la possibilité de recourir à **3 jours de télétravail quand la nécessité de service le permet** pour chaque agent à temps plein. De nombreux personnels du ressort font chaque jour plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre au travail. L'UNSa vous a donc interpellé à ce propos en septembre, puis en octobre pour qu'une harmonisation des pratiques soit établie sur le ressort. A ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse concrète, or la situation est urgente. Pour rappel, plus de 860 000 fonctionnaires ont une rémunération inférieure au SMIC ! Nous vous interpellons donc une nouvelle fois lors de cette instance pour rappeler notre demande et avancer enfin sur ce dossier : les agents de votre ressort attendent votre réponse.

La rémunération des agents contractuels est tout aussi prégnante dans les saisines qui nous sont faites. L'évolution de leur salaire ne leur permet pas toujours de faire face à l'augmentation des prix et l'incertitude - pour ne pas dire l'opacité - de leur revalorisation est source d'inquiétude et souvent d'incompréhension. L'UNSa SJ rappelle sa détermination la plus entière à voir une amélioration notable et transparente de la rémunération de chaque agent contractuel.

Enfin, l'UNSa SJ souhaiterait avoir quelques éléments quant à l'évolution à venir des BAJ. Après avoir constaté la désorganisation totale du ministère sur la régionalisation des services de frais de justice, l'inquiétude se fait jour au sein des bureaux d'aide juridictionnelle.

Madame la Première présidente, Monsieur le procureur Général, il y a urgence. Vous le savez, les attentes sur le terrain sont fortes. L'épuisement, les inquiétudes et interrogations des personnels du ressort de la cour d'appel d'Orléans ne peuvent rester plus longtemps sans réponse de votre part.

L'UNSa y veillera et vous le rappellera, **pour défendre ceux qui font tenir la justice.**

Vos représentants UNSa SJ